



Accompagnement à la V.A.E. pour le Diplôme d'État d'Aide-Soignant



En référence au décret du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience et à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous vous proposons un accompagnement individualisé de 24 heures pour la constitution et la formalisation de votre dossier VAE en vue de sa présentation aux jurys certificateurs du DEAS.



COORDINATEUR

- Dianelle DUFOREST-REY



PUBLIC

Personne pouvant justifier de compétences professionnelles acquises au décours d'une activité, salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme d'Etat d'Aide Soignant



DUREE

- 24 heures en discontinu



EFFECTIF

- Formation individuelle
- Groupes de 6 à 8 pers



INTERVENANTS

- Formateurs en institut de formation aides-soignants et en formation continue.



LIEU

- IFSI ou en Intra



COÛT

- 1200 € / participant en individuel
- 520 € /participant en collectif

DESCRIPTIF

PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs d'accompagner le candidat pour lui permettre de :

- ↔ Affiner et finaliser son projet professionnel.
- ↔ Identifier les actions et activités en lien avec les compétences attendues d'un(e) aide-soignant(e).
- ↔ Développer ses aptitudes rédactionnelles.
- ↔ Se préparer à la présentation orale face à un jury.

PRE REQUIS :

L'acquisition des compétences professionnelles se sera déroulée sur une durée totale d'activité cumulée d'une année équivalent temps plein en rapport direct avec la certification visée, dans les 12 ans qui précèdent la demande de diplôme par validation des acquis. Le « livret de recevabilité » de la demande de validation des acquis de l'expérience, aura été soumis et accepté

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- Accompagnement de 24 heures en discontinu

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- entretiens individuels,
- travaux de groupe,
- travaux de recherche personnelle.